Cadre de Référence International des Pratiques Professionnelles

Guide de mise en œuvre 2100

Norme 2100 – Nature du travail

L'audit interne doit évaluer les processus de gouvernance de l'organisation, de management des risques et de contrôle, et contribuer à leur amélioration sur la base d'une approche systématique, méthodique et fondée sur une approche par les risques. La crédibilité et la valeur de l'audit interne sont renforcées lorsque les auditeurs internes sont proactifs, que leurs évaluations offrent de nouveaux points de vue et prennent en considération les impacts futurs.

Normes applicables au 1er janvier 2017

Préalables

Respecter la Norme 2100 requiert une compréhension approfondie des concepts de gouvernance, de management des risques et de contrôle, telles que définis dans les *Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne,* ainsi que des normes spécifiques les concernant : Norme 2110 - Gouvernance, Norme 2120 - Management des risques, et Norme 2130 - Contrôle. Il est également important de bien comprendre les objectifs de l'organisation.

Une fois ces objectifs cernés, le responsable de l'audit interne s'entretient généralement avec la direction générale et le Conseil pour comprendre les rôles et les responsabilités de chaque partie prenante en matière de gouvernance, de management des risques et de contrôle. Habituellement, le Conseil est chargé d'orienter les processus de gouvernance, et la

direction générale a le devoir de rendre compte du pilotage des processus de contrôle et de management des risques.

Les auditeurs internes doivent comprendre les activités de l'organisation pour réaliser des évaluations valables. Ils peuvent s'appuyer sur des référentiels reconnus en matière de gouvernance, de management des risques et de contrôle pour orienter leur évaluation. De plus, les auditeurs internes peuvent s'appuyer sur leurs connaissances, leur expérience et les meilleures pratiques pour souligner de façon proactive les faiblesses observées et contribuer à des améliorations par leurs recommandations.

Pour aider les auditeurs internes à comprendre la stratégie et les risques de l'organisation, le responsable de l'audit interne passe généralement en revue les chartes, les ordres du jour et les procès-verbaux du Conseil et de ses comités spécialisés, ainsi que le plan stratégique de l'organisation. Le responsable de l'audit interne étudiera également la mission, les principaux objectifs et les risques majeurs de l'organisation ainsi que les principaux dispositifs de contrôle visant à ramener ces risques à un niveau acceptable. Cet examen donnera à l'équipe d'audit interne un aperçu des définitions, des référentiels, des modèles et des processus de gouvernance, de management des risques et de contrôle utilisés par l'organisation. Les auditeurs internes gagneraient à comprendre les principaux rôles relatifs à ces trois processus dans l'organisation, notamment le rôle du Président du Conseil, du directeur général, des membres de la direction générale en charge des finances, de la déontologie, des risques, de la conformité, des ressources humaines, des systèmes d'information, ou d'autres rôles.

Pour plus d'informations sur les processus de gouvernance, de management des risques et de contrôle, veuillez consulter les guides de mise œuvre des Normes 2110, 2120, et 2130.

Eléments à prendre en compte pour la mise en œuvre

Pour commencer à mettre en œuvre cette norme, le responsable de l'audit interne s'entretient généralement avec le Conseil et la direction générale sur les exigences de la norme, les différents rôles et responsabilités, et les meilleures stratégies à adopter pour que l'audit interne évalue et contribue avec efficience et efficacité à la gouvernance, au management des risques et au contrôle.

Le responsable de l'audit interne peut préciser dans la charte d'audit interne les attentes en termes de rôles, de responsabilités et de devoir de rendre compte du Conseil, de la direction générale et de la fonction d'audit interne. Il s'agit de préserver l'indépendance de l'audit interne en réitérant la responsabilité et le devoir de rendre compte de la direction générale et du Conseil en matière de gouvernance, de management des risques et de contrôle, l'audit interne étant chargé de fournir une assurance et des conseils objectifs sur ces trois processus.

Pour concevoir une stratégie appropriée d'évaluation des processus de gouvernance, de management des risques et de contrôle, le responsable de l'audit interne tient généralement compte de leur niveau de maturité, ainsi que de la culture de l'organisation et de la séniorité des collaborateurs qui ont la responsabilité de ces processus. Le responsable de l'audit interne évalue ensuite les risques liés à ces trois processus. Pour orienter cette évaluation, le responsable de l'audit interne peut s'appuyer sur les référentiels adoptés par la direction générale (par exemple, les cadres de référence en matière de contrôle interne et de management des risques du COSO - Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, le Rapport King sur la gouvernance, ou l'ISO 31000). Pendant l'évaluation, le responsable de l'audit interne transmet des documents à la direction générale et s'entretient avec ses membres au sujet des observations et des conclusions importantes. Le responsable de l'audit interne émet également des recommandations pour renforcer les processus et peut faire remonter des observations significatives au Conseil.

Si aucun cadre défini n'a été adopté pour donner des orientations concernant les processus de gouvernance, de management des risques et de contrôle de l'organisation, le responsable de l'audit interne pourra envisager de recommander un cadre de référence approprié pour guider la direction générale dans sa recherche d'amélioration de ces processus.

Eléments à prendre en compte pour démontrer la conformité

Parmi les documents qui peuvent démontrer la conformité à la norme, figure notamment la charte d'audit interne qui documente les rôles et les responsabilités de l'audit interne en matière de gouvernance, de management des risques et de contrôle. En outre, la conformité peut être prouvée par le plan d'audit interne ou par les comptes rendus de réunions au cours

desquelles les éléments de la norme ont été discutés entre le responsable de l'audit interne, le Conseil et la direction générale. Les plans de mission peuvent témoigner de l'approche méthodique, systématique et fondée sur une approche par les risques, et les rapports de mission peuvent démontrer les résultats pertinents et la valeur ajoutée obtenus.

D'autres preuves de conformité sont indiquées dans les guides de mise en œuvre des Normes 2110, 2120, et 2130.

À propos de l'IIA

Porte-parole mondial de la profession d'audit interne, the Institute of Internal Auditors (IIA) est une autorité reconnue et un leader incontesté dans la formation et la formulation de normes, de lignes directrices et de certifications. Fondé en 1941, l'IIA compte actuellement quelque 180 000 membres dans plus de 170 pays et territoires. Son siège se situe à Lake Mary (Floride) aux États-Unis. Plus d'informations sont disponibles sur le site www.globaliia.org ou www.theiia.org.

À propos des Lignes directrices de mise en œuvre

Les lignes directrices de mise en œuvre font partie intégrante du Cadre de référence international des pratiques professionnelles (CRIPP) et proposent des recommandations supplémentaires (facultatives) pour la réalisation des activités d'audit interne. Elles sont conçues pour accompagner les activités d'audit interne et aider les auditeurs internes à se conformer plus facilement aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne (les *Normes*).

Les Lignes directrices de mise en œuvre aident les auditeurs internes à appliquer les Normes. Elles fournissent collectivement à l'audit interne une approche, des méthodologies et des considérations, mais ne précisent pas les processus et les procédures détaillées.

Pour de plus amples informations sur les documents de référence proposés par l'Institute, vous pouvez consulter notre site Web, www.globaliia.org/standards-guidance ou www.theiia.org/guidance ou www.ifaci.com.

Avertissement

L'IIA publie ce document à titre informatif et pédagogique. Cette ligne directrice n'a pas vocation à apporter de réponses définitives à des cas précis, et doit uniquement servir de guide. L'IIA vous recommande de toujours solliciter un expert indépendant pour avoir un avis dans chaque situation. L'Institut dégage sa responsabilité pour les cas où des lecteurs se fieraient exclusivement à ce guide.

Copyright

Le copyright est détenu par l'IIA et par l'IFACI pour sa version française. Pour l'autorisation de reproduction, veuillez contacter l'IIA à l'adresse guidance@theiia.org ou l'IFACI à l'adresse recherche@ifaci.com.